



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 11 avril 2024, les règlements suivants:

- ***Règlement 421-7 déléguant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la municipalité.***
- ***Règlement 432-8 établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité de Napierville***

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlements.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 23 avril 2024.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière